

Avis de l'organisme tiers indépendant relatif à la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

SARL Datavenir
119 Vi De Chenaz
74380 Bonne

Aux associés,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie ») accrédité par le COFRAC validation/vérification sous le numéro 3-2190 dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que votre entité s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission telles que présentées dans les rapports du comité de mission et relatives à la période allant du 02/05/2023 au 30/09/2025, joints aux rapports de gestion en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce.

Contexte

La SARL Datavenir a pris la qualité de société à mission en mai 2023.
L'entité a opté volontairement pour la constitution d'un comité de mission.
Des rapports de mission ont été rédigés sur les exercices 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025.
Il s'agit de la première vérification par l'organisme tiers indépendant.
Les filiales de Datavenir ne sont pas incluses dans le périmètre de la mission.

La société a pour raison d'être :

Mettre le digital au service de l'humain, en respectant les équilibres naturels jour après jour (version ajustée par rapport aux statuts au 30/09/2025 mais inscrite dans les statuts lors de l'assemblée générale du 23/02/2026).

Et pour objectifs sociaux et environnementaux inscrits dans ses statuts :

- Favoriser le dialogue humain en vérifiant, partageant et constamment améliorant toutes informations traitées au sein de ses services.
- Renforcer les liens interpersonnels par la concertation entre collègues, clients, fournisseurs et partenaires de l'entreprise.

Référence de l'avis : AM-DATA-2025-9

SAS à capital variable au capital minimum de 8000€ · société à mission
Siège social : 24 rue Cécille Dinant 92140 Clamart · contact@aupeam.fr
Immatriculée au RCS Nanterre : 950818278 · TVA intracommunautaire : FR96950818278

- Protéger la biodiversité et tous les écosystèmes en interaction avec son activité en optimisant les flux physiques et numériques qu'elle génère.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- le lien entre la raison d'être (inscrite dans les statuts le 23/02/2026) et l'activité de la société ;
- le lien entre les objectifs sociaux et environnementaux inscrits dans ses statuts et l'activité de la société ;
- le suivi de l'exécution de la mission par le comité de mission ;
- les conclusions favorables du comité de mission sur la pertinence des objectifs ;
- la possibilité de vérifier l'exécution des objectifs ;
- le fait que l'entité ait mis en œuvre des moyens adéquats pour chaque objectif social et environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts ;
- le fait que l'entité ait atteint les résultats qu'elle a définis à la fin de la période couverte par la vérification, pour chaque objectif social et environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts ;

par conséquent,

- la société Datavenir respecte chacune des conditions de l'article L 210-10 lui permettant de faire état de la qualité de société à mission ;
- la société Datavenir respecte les objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est donnés pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons les commentaires suivants :

- Les statuts prévoient uniquement le suivi de la mission par un référent. Les modalités du suivi de la mission par un comité de mission ne sont pas détaillées dans les statuts ni dans un règlement intérieur.
- Le comité de mission est uniquement composé de parties prenantes internes.
- La version de la raison d'être considérée dans le cadre de la vérification : « Mettre le digital au service de l'humain, en respectant les équilibres naturels jour après jour » n'est pas inscrite dans les statuts au 30/09/2025 mais a été ajoutée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23/02/2026. Les statuts modifiés ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Thonon-Les-Bains le 27/02/2026.
- La mission statutaire n'inclut pas certains des principaux enjeux socio-environnementaux du secteur. Elle est principalement tournée vers l'organisation interne de l'entité et ne vise pas d'impact spécifique sur des parties prenantes externes clés.
- La déclinaison opérationnelle de l'objectif statutaire « Renforcer les liens interpersonnels par la concertation entre collègues, clients, fournisseurs et partenaires de l'entreprise »

Référence de l'avis : AM-DATA-2025-9

SAS à capital variable au capital minimum de 8000€ · société à mission
Siège social : 24 rue Cécille Dinant 92140 Clamart · contact@aupeam.fr
Immatriculée au RCS Nanterre : 950818278 · TVA intracommunautaire : FR96950818278

se concentre sur l'axe prioritaire des liens entre les collaborateurs. Néanmoins les actions menées par l'entité dans le cadre de la qualité de l'information auprès des clients (objectif « Favoriser le dialogue humain en vérifiant, partageant et constamment améliorant toutes informations traitées au sein de ses services ») contribuent en partie à cet engagement statutaire.

- Pour l'objectif statutaire « Renforcer les liens interpersonnels », un indicateur porte sur la mise à disposition des salariés d'une liste de formations liées à la communication personnelle. Une seule formation a été proposée.
- La déclinaison opérationnelle de l'objectif statutaire « Renforcer les liens interpersonnels par la concertation entre collègues, clients, fournisseurs et partenaires de l'entreprise » se concentre uniquement sur des écogestes internes périphériques au cœur de métier de l'entité.
- Certains indicateurs sont peu pertinents au regard de la mission.
- Nous avons relevé un réel engagement de la direction au service de la mission.

Préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant aux procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans les rapports du comité de mission.

Limites inhérentes à la préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations présentées sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement...

Responsabilité de l'entité

Il appartient à l'entité :

- de constituer un comité de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce ;
- de sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer le Référentiel de l'entité ;
- de concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne sur les informations pertinentes pour la préparation du rapport du comité de mission ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs ;
- d'établir les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au Référentiel et mises à disposition du comité de mission.

Il appartient au comité de mission d'établir son (ses) rapport(s) en s'appuyant sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmise par l'entité et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune.

Référence de l'avis : AM-DATA-2025-9

SAS à capital variable au capital minimum de 8000€ · société à mission
Siège social : 24 rue Cécille Dinant 92140 Clamart · contact@aupeam.fr
Immatriculée au RCS Nanterre : 950818278 · TVA intracommunautaire : FR96950818278

Ce(s) rapport(s) est (sont) joint(s) au rapport de gestion et présenté à l'assemblée chargée de l'approbation des comptes de la société.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

En application des dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires, notamment de la norme NF EN ISO/IEC 17029, et des règles déontologiques applicables.

Dispositions réglementaires et textes applicables

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l'article R. 210-21, A. 210-1 et A. 210-2 du code de commerce, à la norme NF EN ISO/IEC 17029 et à notre programme de vérification¹ (Programme vérification société à mission Aupeam-A1-v3).

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 2 personnes, et se sont déroulés de juin 2025 à février 2026 sur une durée totale d'intervention de 8 semaines.

Nous avons notamment mené 9 entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, la direction, des membres du comité de mission, des parties prenantes internes et externes et réalisé une visite sur site.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les informations relatives à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que l'entité se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être ainsi que ses enjeux sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur :

¹ Notre programme de vérification comprend les étapes suivantes :

0. Revue de pré-engagement et lettre de mission
1. Réunion de lancement et planification, prise de connaissance
2. Exécution de la vérification : vérification de la cohérence de la mission
3. Exécution de la vérification : analyse du rôle du comité de mission
4. Exécution de la vérification : vérification de l'exécution de la mission (moyens et résultats)
5. Revue des travaux par le signataire, non-impliqué dans l'exécution de la vérification, et décision
6. Avis motivé et restitution de nos travaux

Référence de l'avis : AM-DATA-2025-9

SAS à capital variable au capital minimum de 8000€ · société à mission
Siège social : 24 rue Cécille Dinant 92140 Clamart · contact@aupeam.fr
Immatriculée au RCS Nanterre : 950818278 · TVA intracommunautaire : FR96950818278

- d'une part, la cohérence des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts, de la raison d'être de l'entité précisés dans ses statuts (ci-après « raison d'être ») et de son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ;
- d'autre part, l'exécution de ces objectifs.

Concernant la cohérence des objectifs, de la raison d'être et de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux nous l'avons appréciée au regard d'une part, de son activité et d'autre part, des objectifs opérationnels qu'elle a retenus :

1. Lien entre la raison d'être et les objectifs sociaux et environnementaux retenus avec l'activité de l'entité
 - Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de l'entité.
 - Nous avons apprécié les processus mis en place pour structurer et formaliser cette démarche en nous appuyant sur :
 - les informations disponibles dans l'entité (par exemple, procès-verbaux des réunions du conseil, échanges avec le comité social et économique, comptes rendus ou support des réunions avec des parties prenantes internes ou externes, analyses des risques) ;
 - la feuille de route de société à mission (ou le modèle de mission) et les derniers rapports du comité de mission établis depuis la dernière vérification ;
 - le cas échéant, ses publications (par exemple, plaquette commerciale, rapport de gestion, rapport intégré, déclaration de performance extra-financière, sur le site internet).
 - Nous avons apprécié si la raison d'être et les objectifs sociaux et environnementaux retenus :
 - sont explicites et permettent à un lecteur qui ne connaît pas l'entité d'identifier son activité ;
 - permettent de comprendre la contribution de l'entité à la société et si l'entité est en capacité de maîtriser et d'agir sur ses enjeux sociaux et environnementaux ;
 - se distinguent de ceux des autres sociétés à mission du même secteur ;
 - sont alignés avec le modèle d'affaires de l'entité ; nous avons vérifié notamment que le chiffre d'affaires de l'entité n'est pas déconnecté de sa raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux retenus et que l'évolution du chiffre d'affaires n'est pas potentiellement sans rapport avec sa raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux retenus voire partiellement contradictoire ;
 - sont exprimés avec des termes précis en lien avec l'activité de l'entité et non avec des termes génériques.
2. Cohérence et articulation de la raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux au regard des objectifs opérationnels retenus
 - Nous avons apprécié si :
 - les objectifs statutaires sont cohérents avec la raison d'être, s'ils constituent des leviers pour l'accomplir ou des engagements sur la façon de l'accomplir ;
 - les objectifs opérationnels contribuent à l'atteinte de l'objectif statutaire (ou au respect de l'engagement correspondant) et s'ils sont indispensables pour l'atteindre ;
 - l'atteinte des objectifs opérationnels apportera une preuve convaincante de l'atteinte de l'objectif statutaire ou du respect de l'engagement correspondant ;
 - les objectifs opérationnels sont vérifiables et si les mesures retenues sont cohérentes avec eux.
 - Nous avons ainsi apprécié, compte tenu de l'activité de l'entité, la cohérence entre :
 - les informations collectées ;
 - la raison d'être et
 - les objectifs sociaux et environnementaux formulés dans les statuts.

Concernant l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous avons vérifié l'existence d'objectifs opérationnels et d'indicateurs clés de suivi et de mesures de leur atteinte par l'entité à la fin de la période couverte par la vérification, nous avons apprécié si l'entité a mobilisé les moyens adéquats au regard de ses ressources et du plan d'action défini et si les objectifs opérationnels sont cohérents avec les valeurs attendues des trajectoires définies par l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Référence de l'avis : AM-DATA-2025-9

SAS à capital variable au capital minimum de 8000€ · société à mission
Siège social : 24 rue Cécille Dinant 92140 Clamart · contact@aupeam.fr
Immatriculée au RCS Nanterre : 950818278 · TVA intracommunautaire : FR96950818278

Pour ce faire, nous avons réalisé les diligences suivantes :

- Prise de connaissance :
 - nous avons pris connaissance des documents établis par l'entité pour rendre compte de l'exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que les rapports du comité de mission ;
 - nous avons échangé avec le comité de mission sur son appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux et, le cas échéant, avec les parties prenantes pour les objectifs qui les concernent. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans les rapports du comité de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, pour permettre d'apprécier le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- Moyens mobilisés :
 - par entretien avec l'organe de direction de l'entité, nous avons apprécié les moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
 - nous avons apprécié, au regard de l'évolution des affaires sur la période, l'adéquation de ces moyens et de ceux visant spécifiquement au respect des objectifs opérationnels par rapport à leurs trajectoires ;
- Sincérité des indicateurs de performance :
 - nous avons vérifié la présence dans les rapports du comité de mission d'indicateurs de performance cohérents avec les objectifs opérationnels et aptes à démontrer leur positionnement sur les trajectoires définies ;
 - nous avons apprécié la sincérité de l'ensemble de ces indicateurs et, notamment nous avons :
 - apprécié le caractère approprié du Référentiel de l'entité au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible ;
 - vérifié que les indicateurs couvrent l'ensemble du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
 - pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité et apprécié le processus de collecte visant à la sincérité de ces indicateurs ;
 - mis en œuvre des contrôles et des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres méthodes de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés s'il y a lieu par des vérifications sur site et au siège de l'entité et couvrent 100% des données utilisées pour le calcul des indicateurs ;
 - apprécié la cohérence d'ensemble du ou des rapports du comité de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission.
 - dans le cas où un ou des objectifs sociaux et environnementaux ne sont pas atteints, nous avons pris connaissance des raisons le justifiant, présentées dans le rapport du comité de mission. Au regard du contexte de la société, nous avons apprécié si ces raisons sont liées à des circonstances exceptionnelles, extérieures à l'entité, ne pouvant pas être anticipées au moment où les objectifs opérationnels ont été définis.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée² sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Clamart, le : 28/02/2026

L'Organisme Tiers Indépendant, Aupeam

Marie Sabadie-Benoit, directrice associée

² L'assurance modérée est le niveau d'assurance requis pour la vérification des objectifs sociaux et environnementaux des sociétés à mission.



Rapport du Comité de Mission Exercice 2024-2025

Rédacteur : Mme Marie Fuseau, responsable du Comité de Mission.

1/ Présentation générale de l'entreprise :

Datavenir SARL est spécialisée dans le conseil et la vente de logiciels multi-éditeurs en France et dans les pays francophones auprès des administrations, les acteurs de l'éducation, les sociétés privées et les particuliers. La société existe depuis 1996.

Datavenir emploie 14 personnes sur deux sites principaux à Fillinges et à Cran Gevrier, ainsi que 3 personnes qui travaillent depuis des espaces de co-working à Allinges (74), Amiens (80) et Rogny-sous-bois (93).

La qualité d'entreprise à mission est inscrite dans les statuts depuis le 18 avril 2023 et a fait l'objet d'une publication au RCS en date du 02/05/2023.

2/ Choix de l'organisme Tiers Indépendant :

Au regard de la mission, l'exercice a été marqué par le choix de l'Organisme Tiers Indépendant qui sera chargé de vérifier la cohérence de la mission et de l'exécution de la mission par l'entreprise.

La direction a fait le choix de faire confiance à la société AUPEAM, elle-même entreprise à mission, dont le siège social est au 24 rue Cécille Dinant 92140 Clamart. AUPEAM est accréditée par le COFRAC (numéro 3-2190).

Le choix s'est porté sur AUPEAM car cet organisme est spécialisé dans la vérification des sociétés à mission. AUPEAM présente une offre spécifique à des entreprises de la taille de Datavenir.

De plus, AUPEAM publie des outils pédagogiques sur son site internet sous forme de questions-réponses très pratiques au regard du fonctionnement du Comité de mission, de la structuration du modèle de mission et de l'audit : <https://aupeam.fr/ressources/>

AUPEAM a également co-rédigé le guide méthodologique de vérification des sociétés à mission par les organismes tiers indépendants.

Le fait que AUPEAM dispose d'une présence locale en la personne de Monsieur Charles NICOLAS, vérificateur en charge de l'audit, qui réside à Annecy, non loin du bureau des Papèteries à Cran Gevrier a également pesé dans le choix de cette société.

Une réunion de lancement animée par M. Charles NICOLAS en la présence de M. Jean-François DEPERRAZ, M. Jean-Christophe DEPERRAZ et Mme Marie FUSEAU s'est tenue au bureau de Papèteries le 17 juillet 2025.

Monsieur Charles NICOLAS rencontrera en entretiens individuels la direction et les membres du Comité de Mission le 14 octobre afin d'analyser le rôle du Comité de Mission. Des entretiens avec des partenaires extérieurs sont également prévus, notamment avec Mme Karine CHAINTREUIL, dirigeante de la société IDK CONSEIL, prestataire pour les missions sociales (paies et formalités liées aux contrats de travail).

Un client et un fournisseur seront également choisis pour leur bonne connaissance du fonctionnement de DATAVENIR au regard de sa mission. Deux personnes ont été pressenties lors de la dernière réunion du Comité de Mission.

La suite de l'audit aura lieu en octobre et en novembre pour un avis rendu fin d'année.

3/ Présentation de la mission :

Une réflexion s'est engagée en septembre de cette année à propos de la raison d'être de l'entreprise qui se confond avec les objectifs opérationnels.

En concertation avec les membres du comité de mission, la raison d'être a été reformulée de façon à synthétiser les objectifs de mission.

Raison d'être de DATAVENIR :

« Mettre le digital au service de l'humain, en respectant les équilibres naturels jour après jour ».

Les objectifs statutaires de la mission restent inchangés :

- 1- Favoriser le dialogue humain en vérifiant, partageant et constamment améliorant toutes informations traitées au sein de ses services.
- 2- Renforcer les liens interpersonnels par la concertation entre collègues, clients, fournisseurs et partenaires de l'entreprise.
- 3- Protéger la biodiversité et tous les écosystèmes en interaction avec son activité en optimisant les flux physiques et numériques qu'elle génère.

La raison d'être devra être modifiée dans les statuts de l'entreprise.

Cette modification devra être approuvée lors d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires et publiée dans un journal d'annonces légales.

4/ Composition et fonctionnement du comité de mission :

Le Comité est composé d'une responsable depuis juillet 2023, Marie Fuseau, Responsable administrative et comptable, salariée du bureau de Fillinges, et des personnes suivantes :

- Madame Laurence VINCENT, Responsable Qualité, salariée du bureau de Fillinges
- Madame Natacha DURAND, Commerciale, salariée du bureau de Annecy
- Monsieur Jean-Christophe DEPERRAZ, Directeur Commercial, salarié du bureau d'Annecy.

- Monsieur Cédric JOURDAIN, Commercial, a quitté l'entreprise fin août 2025. Il s'est installé au Japon et travaille pour DATAVENIR, employé par un « Employer of Record », EOR (équivalent à l'international d'une société de portage salarial) et reste membre du Comité de Mission en tant qu'intervenant extérieur.

Le Comité de mission souhaite s'enrichir de nouveaux membres extérieurs à l'entreprise, mais cela n'aboutira pas avant 2026.

Fonctionnement du Comité de mission :

De nombreux échanges autour du modèle de mission ont eu lieu entre M. Jean-François DEPERRAZ et Mme Marie FUSEAU depuis septembre 2024, afin de présenter le modèle aux autres membres du Comité de Mission, à tous les salariés et à l'organisme vérificateur choisi.

Un canal privé et sécurisé a été ouvert sur TEAMS à l'usage des membres du Comité. Dans ce canal, sont stockés les différentes versions du modèle de mission, les rapports de mission, des ressources pédagogiques et les comptes rendus de réunion.

Les réunions du Comité de mission au complet ont eu lieu à 5 reprises depuis avril 2025 pour analyser et faire évoluer le modèle de mission.

Les commentaires apportés par le Comité sur la cohérence du modèle de mission présenté par la direction et l'apport de nouvelles propositions sur les objectifs opérationnels et les actions menées ont fait l'objet d'échanges nourris, constructifs et pris en considération.

5/ Présentation du modèle de mission :

Le modèle de mission a évolué en profondeur depuis fin 2024.

Désormais, il est présenté sous format excel selon le fichier transmis par AUPEAM.

La reformulation de la raison d'être, comme évoqué plus avant, permet de communiquer et d'introduire la mission. La raison d'être a été finalisée en concertation avec les membres du Comité de Mission.

Les trois objectifs statutaires, eux, restent identiques, alors que les objectifs opérationnels sont plus resserrés.

Favoriser le dialogue humain en vérifiant, partageant et constamment améliorant toutes informations traitées au sein de ses services.

Concernant cet objectif statutaire, le nombre d'objectifs opérationnels a été revu à la baisse en fonction des actions déjà réalisées ou en cours de réalisation en tenant compte des ressources en temps des différents acteurs concernés. Ils se concentrent désormais sur :

- La qualité de l'information diffusée par DATAVENIR auprès de ses clients, fournisseurs et partenaires divers (fait la synthèse des objectifs opérationnels de la version initiale du modèle)
- La préservation de son indépendance au regard de la fiabilité de l'information diffusée.

Renforcer les liens interpersonnels par la concertation entre collègues, clients, fournisseurs et partenaires de l'entreprise.

De la même façon, les objectifs opérationnels qui servent cet objectif statutaire se concentrent désormais sur la communication au sein de l'entreprise et la prise en compte des rythmes de chacun des salariés. Les objectifs opérationnels laissés de côté pourront être repris afin de faire évoluer le modèle de mission (comme : « Instaurer un climat de confiance avec les partenaires extérieurs ». « Se positionner en tiers de confiance », « Veiller à une répartition équitable de la valeur et Renforcement du collectif et du sentiment d'appartenance »).

Protéger la biodiversité et tous les écosystèmes en interaction avec son activité en optimisant les flux physiques et numériques qu'elle génère.

Ici, les objectifs opérationnels repris se concentrent sur la promotion de la mobilité douce et des gestes quotidiens en lien avec la protection de l'environnement.

Les objectifs qui portent sur la limitation de la pollution numérique et les déplacements professionnels font déjà l'objet d'actions concrètes qui pourront être reprises dans une version ultérieure du modèle de mission. Il en est de même pour le matériel informatique : achat de matériels recyclés, réparation du matériel endommagé, envoi du matériel non réparable à des filières de recyclage...

6/ Pertinence de la mission :

Les objectifs statutaires choisis sont cohérents au regard de l'activité de DATAVENIR, dans un univers très chahuté qu'est celui des nouvelles technologies.

Favoriser le dialogue humain et travailler sur la qualité de l'information est plus que nécessaire avec la présence quotidienne de l'intelligence artificielle dans les outils numériques.

La rapidité des changements technologiques, les politiques dictées par les éditeurs de logiciels (choix technologiques, rachats, politiques commerciales etc.) sont des contraintes fortes qui pèsent sur la nécessité de consacrer des efforts à l'information diffusée.

Pour rester un interlocuteur de confiance, DATAVENIR se doit de publier une information vérifiée, parfaitement documentée et à jour.

Les actions menées en ce sens doivent permettre aux commerciaux de disposer d'outils efficaces visant à dégager du temps pour la rédaction de leurs articles.

Le renforcement de l'équipe de développeurs permet de développer l'automatisation des opérations répétitives avec notamment l'ouverture d'un shop en ligne (pour les logiciels SKETCHUP) en juin 2025.

Le deuxième objectif statutaire qui s'attache à renforcer les liens interpersonnels par la concertation est en lien avec l'évolution des mentalités et du management des équipes.

L'organisation du travail a profondément évolué ces dernières années : la plupart des salariés proches des bureaux de Fillinges et Cran Gevrier télétravaillent la moitié du temps, quatre personnes travaillent en permanence à distance du fait de l'éloignement de leur lieu de résidence, 15 personnes sur 17 travaillent à temps partiel.

Dans ce contexte, la préservation des liens entre personnes est primordiale pour garder une équipe unie, avec des acteurs qui apprécient de travailler ensemble.

La concertation citée dans cet objectif statutaire doit effectivement permettre aux personnes d'être entendues et considérées dans leur travail et leurs besoins spécifiques. Par exemple, le fait de pouvoir être force de proposition sur le fonctionnement du CRM « maison » en collaboration avec l'équipe de développement est un atout dans un domaine où les outils de gestion sont fréquemment externalisés et difficilement personnalisables.

La poursuite du deuxième objectif statutaire pourra se décliner en objectifs opérationnels visant l'amélioration de la qualité de vie au travail.

De plus, vouloir renforcer les liens avec les partenaires extérieurs à l'entreprise en instaurant un climat de confiance est indispensable puisque le travail commercial et administratif se fait à distance. Les rencontres avec les clients ou fournisseurs sont rares. Elles ont lieu parfois sur des salons professionnels ou lors de réunions organisées par les éditeurs.

Le troisième objectif statutaire vise à prendre en considération l'impact environnemental de l'activité de DATAVENIR et d'en diminuer les effets.

Dans un contexte de changement climatique, il est de la responsabilité de l'entreprise d'inciter aux déplacements en mode doux pour les déplacements domicile/travail ou les déplacements professionnels quand cela est possible eu égard aux distances à parcourir.

La participation au Challenge mobilité Rhône Alpes de l'entreprise est un bon moyen de sensibiliser les salariés et les partenaires extérieurs (bandeau en bas des mails au moment de l'évènement, animation au sein des Papèteries au contact avec les entreprises/écoles présentes, publication des résultats du challenge). Les actions visant à favoriser le tri sélectif et le recours à des produits respectueux de l'environnement pour le nettoyage des locaux répondent à cet objectif.

Comme le précise le troisième objectif statutaire, l'impact environnemental de DATAVENIR est également lié aux flux numériques. Le premier modèle de mission reprenait la nécessité d'optimiser les outils numériques pour réduire les besoins de stockage gourmands en énergie. Cette notion n'a pas été conservée dans la dernière mouture du modèle de mission en objectif opérationnel alors même que l'équipe de développeurs travaille en ce sens. Cet objectif pourra sans doute être repris ultérieurement.

Le modèle de mission est présenté en annexe du présent rapport.

Dans son précédent rapport, le Comité de Mission s'était prononcé sur le caractère très ambitieux du premier modèle.

Le fait de resserrer les objectifs opérationnels permet de les rendre plus atteignables d'autant que le domaine d'activité de DATAVENIR reste en croissance et les missions de chacun très nombreuses.

La mission doit parvenir à s'intégrer naturellement dans toutes les actions menées par les salariés et la direction.

7/ Evaluation du modèle de mission :

OBJECTIF STATUTAIRE 1 :

Favoriser le dialogue humain en vérifiant, partageant et constamment améliorant toutes informations traitées au sein de ses services

Objectif opérationnel

Amélioration de l'information diffusée / Maintenir des informations d'actualité

Ligne A1

Action 1

Développer une nouvelle version du système de publication des articles sur les actualités (news) facilement modifiables, avec une connaissance des évolutions de versions.



Action visant à tenir à jour les articles publiés sur le site de DATAVENIR.

Indicateur :

Date de dernière relecture de la fiche.

Résultat au 30/09/2025 :

Création d'un outil de suivi des mises à jour des actualités dans outil de publication intégré à CRM (dvtm)

Preuves :

Maquette mise en ligne sur le canal TEAMS de collecte des preuves.



Avis du CM :

Cet objectif opérationnel et l'action mise en œuvre pour l'atteindre sont cohérents avec l'objectif statutaire. L'outil de suivi des mises à jour est en cours de mise en ligne. L'équipe développement s'est enrichie d'une troisième personne depuis mi-septembre 2025 pour notamment faire face à cette mission.

La maquette fonctionnelle est disponible dans le canal TEAMS dédié aux indicateurs.

Point d'attention : Dans quelle mesure cette action va-t-elle permettre aux commerciaux de mettre à jour facilement et régulièrement les informations ? Il serait intéressant d'interroger les commerciaux sur leur expérience pour faire évoluer l'outil.

**

Ligne A2

Action 2

Permettre aux commerciaux de se dégager du temps et de consacrer aisément à l'écriture et l'entretien des fiches produits, catalogue, désignations, mise à jour des tarifs.



Action visant à diminuer les opérations répétitives et coûteuses en temps

Indicateur :

Ouverture de shops en ligne commercialisant des produits avec leurs univers thématiques dédiés

Résultat au 30/09/2025 :

Premier shop univers spécialisé connecté au e-commerce en ligne

Preuves :

Plateforme e-commerce www.datmaz.fr liées à vente en ligne

 Avis du CM :

L'action permet en partie de remplir l'objectif statutaire. Grâce au temps dégagé, les commerciaux pourront accomplir l'action. Cependant, cela ne sera pas obligatoirement ce qui sera privilégié en période de charge de travail importante. Comment consacrer un temps dans la semaine dédié au travail sur l'information ?

Une présentation du fonctionnement de Datmaz sera nécessaire pour les centres qui ne sont pas encore concernés par son utilisation.

**

Ligne A3

Action 3

Permettre aux commerciaux, **via l'extraction de données**, de connaître la portée de leurs efforts consacrés à l'écriture et à l'entretien d'articles, de fiches éditeurs et de fiches produits. (?)

Indicateur :

Statistiques de fréquentation par centre d'expertise des pages web produites par les commerciaux

Résultat au 30/09/2025 :

Courbe de fréquentation selon centre d'expertises

Preuves :

Tableaux récapitulatifs mensuels

 Avis du CM:

L'action permet de remplir l'objectif statutaire.

Grâce aux données fournies dans les documents remis aux commerciaux, il sera possible de suivre la temporalité des fiches, des articles, etc., et donc de revenir dessus pour maintenir une information à jour et d'améliorer ces mêmes informations indirectement.

L'action a été modifiée en ajoutant « Via l'extraction de données » pour que cela soit bien une phrase d'action.

Objectif opérationnel

Préserver son indépendance / Développer une équipe de développeurs informatique interne pour créer et maintenir son système d'information de façon sécurisée

Ligne A4

Action 1

Recrutement alternant école Ingénieur CPE Lyon Spécialité Informatique et Réseaux

Indicateur :

Contrat d'Alternance, suivi par un maitre d'apprentissage

Résultat au 30/09/2025 :

Lancement de la plateforme e-commerce www.datmaz.fr

Preuves :

Fiche-IRC_Projet-entreprise 2024-2025 alternant école ingénieur Signée



Avis du CM :

L'objectif opérationnel est bien rempli, car l'action permet d'enrichir le nombre de travailleurs internes à l'entreprise pour le développement d'outils qui lui sont propres.

Les indicateurs et les preuves sont également des sources concrètes.

Il serait intéressant d'intégrer la fiche de poste de l'alternant en tant que complément de preuve.

Ligne A5

Action 2

Recrutement CDD en mission 9 mois

Indicateur :

Contrat travail

Résultat au 30/09/2025 :

Contrat travail signé

Preuves :

Tableau des dépendances des bases de données devant être maîtrisée par le programmeur



Avis du CM :

L'objectif opérationnel est bien rempli, car l'action permet d'enrichir le nombre de travailleurs internes à l'entreprise pour le développement d'outils qui lui sont propres.

Les indications et les preuves sont également des sources concrètes. Le diagramme des dépendances permet aux programmeurs de visualiser les flux dans l'objectif de préserver la souveraineté des programmes et des données de DATAVENIR. Tous les flux doivent être maîtrisés par des outils internes. Il serait également intéressant d'intégrer la fiche de poste de l'alternant en tant que complément de preuve.

Ligne A6

Action 3

Développer une nouvelle version du système de publication des articles sur les actualités (news) facilement modifiables, citant les sources.

Indicateur:

Nombre de références liées par rapport au nombre d'articles diffusés

Résultat au 30/09/2025 :

Publication premier article citant les sources via fonctionnalité automatisée

Preuves :

Article citant ses sources.

Avis du CM :

Il serait intéressant de développer un outil recensant le nombre d'articles citant les sources ainsi que le nombre total de sources mentionnées. Plus loin il serait intéressant de définir ce que l'on peut considérer comme une source fiable.

OBJECTIF STATUTAIRE 2:

Renforcer les liens interpersonnels par la concertation entre collègues, clients, fournisseurs et partenaires de l'entreprise.

Objectif opérationnel

Respecter chacun des acteurs dans ses spécificités : Améliorer la gestion du temps de travail

Ligne B1

Action 1 :

Elaborer et mettre en pratique une Charte formalisant la répartition des temps de travail en présentiel et en distanciel

Indicateur :

Suivi temps par salariés RH/IO

Résultat au 30/09/2025 :

Mise en application Charte Télétravail au 1/01/2025

Preuves :

Charte télétravail / logiciel de saisie de temps RH/IO



Avis du CM :

L'action a permis de fixer des règles communes pour l'organisation en présentiel, en télétravail au domicile, et en télétravail en dehors du domicile.

Par contre, tous les salariés ne disposent pas des mêmes outils informatiques et par ce fait des mêmes facilités pour faire du télétravail hors domicile. Il faudrait mener une réflexion afin d'harmoniser le matériel utilisé (portables) ce qui permettrait une meilleure équité au sein de l'entreprise.

**

Objectif opérationnel

Favoriser une bonne communication entre collègues / Compte rendus de réunions disponibles pour toutes les réunions

Ligne B2

Action 1 :

Désigner à tour de rôle une personne en charge de la rédaction et la mise en ligne d'un compte rendu et rédiger un mémo pour une mise en forme qualitative du CR

Indicateur :

Mise à disposition du CR après la réunion à tour de rôle, par tous les membres

Résultat au 30/09/2025 :

100% de réunion tenues les mardi (Equipe les Papeteries), lundi (Equipe Soren), jeudi (ensemble de l'entreprise)

Preuves :

Compte rendu de réunion disponible pour toutes les réunions ou mise en place de réunions par bureau + existence du mémo

 Avis du CM :

L'action est cohérente en rapport avec l'objectif opérationnel.

Les comptes rendus sont disponibles dans un répertoire TEAMS partagé.

Axe d'amélioration : les informations, décisions concernant tous les membres de l'entreprises devraient être systématiquement communiquées le jeudi afin de d'assurer transparence et égalité à l'information

**

Objectif opérationnel

Préserver son indépendance / Mettre en lien l'équipe de développeurs informatique interne avec les attentes des salariés en terme de communication au sein de l'entreprise

Ligne B3

Action 1 :

Développer outils suivi RH interne avec l'embauche de stagiaires et de développeurs dont la mission va être orientée sur l'évolution de cet outil

Indicateur :

Nombre de Livraisons de mises à jour majeures des outils logiciels internes de suivi RH (Rhio)

Résultat au 30/09/2025 :

Ouverture du service de saisie en ligne Rhio en remplacement des tableaux excel individuels

Preuves :

Logiciel DVTM interfaçé au Logiciel RH/IO

 Avis du CM :

L'action est cohérente en rapport avec l'objectif opérationnel.

L'outil informe les salariés des congés de chacun.

Axe d'amélioration : connaître les congés et jours fériés des collaborateurs qui se trouvent au Japon et en Afrique. Demander aux salariés quelles sont leurs attentes en terme de communication et développer les outils en conséquence.

Objectif opérationnel

Favoriser une bonne communication entre chaque individu

Ligne B4

Action 1 :

Formations pour améliorer la communication.

Indicateur :

Utilisation des fonds de formation attribués à l'entreprise en les orientant dans domaine de la communication interpersonnelle

Résultat au 30/09/2025 :

Mise à disposition de la Liste des formations proposées dans le domaine de la communication interpersonnelle

Preuves :

Liste des formations en inter-intra ou à distance / modalités de financement



Avis du CM :

Première étape essentielle de recensement validée. Intérêt de planifier en amont d'après nos possibilités de prises en charges, les membres de l'équipe impliqués. Mise en place d'un agenda annualisé.

OBJECTIF STATUTAIRE 3:

Protéger la biodiversité et tous les écosystèmes en interaction avec son activité en optimisant les flux physiques et numériques qu'elle génère.

Objectif opérationnel

Favoriser la mobilité douce pour se rendre au travail / Participation au Challenge mobilité Région AURA des équipes de Datavenir

Ligne C1

Action 1 :

Maintenir le classement de l'entreprise pour la nouvelle édition

Indicateur :

Classement au Challenge

Résultat au 30/09/2025 :

Datavenir Soren, Lauréat classé 2ième dans la catégorie « Villes moyennes » Établissements de moins de 20 salariés en Haute-Savoie.

Preuves :

Site web Challenge mobilité Aura

Résultat du Challenge classement Datavenir comme lauréat classé 2ième dans la catégorie « Villes moyennes » Établissements de moins de 20 salariés en Haute-Savoie .

Avis du CM :

Le challenge a été difficile à maintenir dans le classement cette année, il faudra poursuivre les efforts pour répondre aux ambitions de l'entreprise. Peut-être plus s'intéresser à la communication de l'évènement pour inciter une participation à plus large échelle, plutôt qu'au classement en lui-même.

Ligne C2

Action 2 :

Renforcement de l'implication participation au challenge mobilité. Bandeau de promotion dans les mails

Indicateur :

Pourcentage du nombre de salariés ayant installé signature challenge mobilité pour l'envoi de mails dans la période

Résultat au 30/09/2025 :

Tous les personnels sont informés de la démarche et disposent d'un kit pour utiliser le bandeau

Preuves :

Fichier mail outlook mail_signature_bandeau_type_250605.msg

 Avis du CM :

La communication de la participation renforce l'action mise en place. Il serait judicieux l'année prochaine de communiquer plus en amont de l'évènement pour capitaliser au maximum sur la communication faite.

Ligne C3

Action 3 :

Elargir la participation au challenge mobilité. Stand à l'entrée des Papeteries le jour J

Indicateur :

Discussions engagées avec des visiteurs sensibilisés. Nombre d'arrêts sur le stand.

Résultat au 30/09/2025 :

Organisation d'un pot accueil le jour du challenge.

Preuves :

Actualité des Papèteries mentionnant le pot d'accueil à tous les résidents des Papèteries

 Avis du CM :

L'action semble cohérente et dans les objectifs de l'entreprise. L'année prochaine, peut être étendre cette action au bureau de Soren et mieux communiquer aux Papeteries sur ce petit déjeuner.

Objectif opérationnel

Favoriser les gestes quotidiens en faveur de la protection de l'environnement

Ligne C4

Action 1 :

Marquer l'importance des bacs mis en place pour le tri sélectif, en les mettant en évidence

Indicateur :

Diminution du volume des poubelles d'éléments non recyclables

Résultat au 30/09/2025 :

Les salles de convivialité des 2 bureaux (Soren et Les Papeteries) disposent de bac de tri pour les bio déchets et de poubelles jaunes pour les éléments recyclables. Tous les employés y ont accès.

Preuves :

Photos bac de bio compost en utilisation

 Avis du CM :

L'action est cohérente en rapport avec l'objectif opérationnel.

Le résultat de mise à disposition des bacs de tri est atteint en fin de période.

Il conviendrait de compléter l'action par un affichage explicatif au-dessus des bacs de tri.

Ligne C5

Action 2 :

Créer compost pour alimenter des plantations utilisées localement (Balcon Papeteries, Jardin Soren)

Indicateur :

Poids de matière compostables

Résultat au 30/09/2025 :

Présence d'un composteur dans le jardin de SOREN + balcon des Papeteries

Preuves :

Photo Bloc composteur en utilisation. Facture achat blocs composteur

 Avis du CM :

L'action est dans la continuité de la précédente.

La preuve : les composteurs sont en fonctionnement sur les deux sites.

Elle contribue à limiter les déchets partant à l'incinérateur. Les déchets qui se décomposent sur place n'ont pas à être transportés et le compost pourra à terme être utilisé comme engrais.

Concernant l'indicateur : plutôt répertorier la nature et la fréquence de l'utilisation du compost arrivé à maturité.

Ligne C6

Action 3 :

Fréquence régulière des nettoyages avec processus nettoyage doux (produits d'entretien écologiques, proximité du personnel de nettoyage)

Indicateur :

Passage régulier, de personnel de nettoyage formé à des méthodes de nettoyages protégeant l'environnement

Résultat au 30/09/2025 :

Intervention régulière d'une entreprise de nettoyage respectueuse de nos engagements pour la protection de l'environnement

Preuves :

Lettre attestation de l'entreprise de nettoyage reconnaissant utilisation de processus réduisant impact sur l'environnement

 Avis du CM :

L'action engagée est cohérente avec l'objectif opérationnel pour des raisons de préservation de la santé de la personne qui utilise les produits et des personnes qui travaillent dans les locaux.

Concernant le bureau de Fillings, l'indicateur est effectif et l'attestation a bien été rédigée par Monsieur KEISLER.

Le bureau des Papèteries ne bénéficie pas pour le moment de prestataire extérieur pour l'entretien des locaux. Le point de blocage est l'accès aux locaux en dehors de heures de travail (mise en place d'une serrure électronique prévue, comme à Fillings).

Ligne C7

Action 4 :

Prendre conscience et maîtriser les consommations d'énergie dans les bureaux

Indicateur :

Courbes de consommations énergétiques sur les différents sites sur périodes N-1 N (2025)

Résultat au 30/09/2025 :

Intervention régulière d'une entreprise de nettoyage respectueuse de nos engagements pour la protection de l'environnement

Preuves :

Tableau des courbes de consommation, porté à la connaissance des occupants des bureaux concernés via Teams

 Avis du CM :

L'action est cohérente par rapport à l'objectif opérationnel. A ce stade, elle s'arrête à la sensibilisation.

Les résultats sont inconnus en fin de période car les courbes sont mises en ligne depuis trop peu de temps.

Par contre, les bâtiments dans lesquels se situent les bureaux sont récents et sont équipés d'isolation extérieure, de doubles vitrages, de VMC. La température est baissée quand les locaux sont vides. Ces éléments contribuent à contenir la consommation d'énergie pour le chauffage et la climatisation.

Pour la suite : analyser les écarts éventuels de consommation en comparant les périodes.

Rester sur une température des locaux maîtrisée mais qui ne nuit pas au confort de travail.

<https://www.inrs.fr/demarche/sobriete-energetique/confort-thermique-bureau.html>

Chercher d'autres sources d'économie, en électricité (serveurs ?).

Conclusion :

L'exercice écoulé a été marqué par la formalisation de la mission et par le recentrage sur des objectifs opérationnels moins nombreux et dont les actions étaient déjà bien engagées.

Les échanges entre la direction et le comité de mission ont permis de faire évoluer certaines actions liées, notamment au traitement de l'information et aux liens interpersonnels.

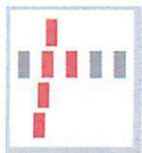
Lors du prochain exercice, il s'agira d'aller plus loin dans les actions déjà engagées selon les trajectoires fixées dans le modèle de mission.

Un axe à développer et à formaliser concerne les relations avec les partenaires extérieurs de DATAVENIR et pourra porter sur le soin particulier qu'apporte DATAVENIR à la relation clients.

Un autre axe porte sur l'orientation du chiffre d'affaires en concordance avec la mission : par exemple, le sourcing d'éditeurs, et plus largement de partenaires, qui ont eux-mêmes des démarches sociétales et environnementales avancées.

Une plus grande implication de l'ensemble des salariés dans la mission est indispensable pour la suite avec davantage de concertation, de pédagogie et de communication sur les évolutions de la mission.

La charge de travail est un obstacle mais chacun peut contribuer à enrichir la mission selon le temps dont il dispose et les sujets qui l'intéressent.



Rapport du Comité de Mission **Exercice 2022-2023**

Bonne, le 26/09/2023

Rédacteur : Mme Marie Fuseau, référente du Comité de Mission.

1/ Présentation générale de l'entreprise :

Datavenir SARL est spécialisée dans le conseil et la vente de logiciels multi-éditeurs en France et dans les pays francophones auprès des administrations, les acteurs de l'éducation, les sociétés privées et les particuliers. La société existe depuis 1996.

Face aux mutations très fortes du secteur des nouvelles technologies et à la croissance de l'entreprise, son dirigeant, Jean-François DEPERRAZ a souhaité affirmer, pérenniser et protéger les valeurs portées par l'entreprise.

En 2023, la direction de l'entreprise a suivi une formation portée par la région AURA et animée par le CETIM ayant pour thème la construction de la stratégie de l'entreprise.

Au cours de cette formation, il est apparu que la stratégie de Datavenir devait être guidée par l'affirmation de valeurs portées par l'ensemble de l'entreprise.

L'idée de devenir une entreprise à mission s'est alors imposée.

La raison d'être a pu s'affiner au cours de cette formation à la lumière des différents ateliers portant notamment sur l'économie circulaire, le management, la santé du dirigeant et des salariés, la gestion du changement dans l'entreprise...

La qualité d'entreprise à mission a pu être inscrite dans les statuts le 18 avril 2023 et a fait l'objet d'une publication au RCS en date du 02/05/2023.

La transformation en société à mission a été présentée officiellement par le Gérant M. DEPERRAZ Jean-François lors d'un rassemblement de l'ensemble des salariés le 1^{er} juin 2023 dans les nouveaux locaux de Fillinges.

Le contrat de travail de tout salarié recruté par l'entreprise comporte désormais une clause mentionnant le statut de Datavenir comme entreprise à mission, et reconnaît qu'il veut agir dans une démarche d'économie durable et se donne pour mission de poursuivre les objectifs humains, sociaux et environnementaux suivant la raison d'être de Datavenir.

2/ La raison d'être :

- 1 - *Favoriser le dialogue humain en vérifiant, partageant et constamment améliorant toutes informations traitées au sein de ses services.*
- 2 - *Renforcer les liens interpersonnels par la concertation entre collègues, clients, fournisseurs et partenaires de l'entreprise.*
- 3 - *Protéger la biodiversité et tous les écosystèmes en interaction avec son activité en optimisant les flux physiques et numériques qu'elle génère.*

3/ Composition et rôle du Comité de mission :

Le Comité est composé d'une référente, Marie Fuseau nommée en juillet 2023.

Dans un premier temps, il s'agit de mobiliser les salariés de l'entreprise autour de la mission.

L'objectif est d'ouvrir le comité de mission à un salarié pour chacun des bureaux de Fillinges et d'Annecy, ainsi qu'à un salarié à 100% télétravail.

Dans un second temps, il conviendra de débiter un état des lieux des différentes actions déjà réalisées dans l'entreprise qui sont en cohérence avec la mission. La démarche stratégique de l'entreprise sera questionnée au regard de la mission.

Le comité étudiera l'opportunité d'impliquer un ou des intervenants extérieurs à l'entreprise.

Ce comité fixera des objectifs en cohérence avec la mission.

Il s'attachera à impliquer l'ensemble du personnel dans la mission en motivant les salariés à engager des actions concrètes au regard de la mission.

Il fera des bilans réguliers sur la cohérence des actions menées.

Le comité de mission veillera à ce que les démarches portées par la mission s'inscrivent dans un temps long, dans un souci d'amélioration continue.

Il se réunira une fois par trimestre.

4/ Premier état des lieux :

Datavenir porte déjà depuis plusieurs années des valeurs en lien avec la raison d'être.

La raison d'être est affichée dans la page principale de l'outil de gestion commerciale utilisé au quotidien par tous les membres de l'entreprise.

1 - Favoriser le dialogue humain en vérifiant, partageant et constamment améliorant toutes informations traitées au sein de ses services.

- Le développement d'un CRM maison qui permet une circulation fluide de l'information entre les acteurs de l'entreprise et favorise le travail en équipe.
- Une attention est portée sur la qualité des informations publiées sur le site web. Elles doivent être vérifiées et formulées de façon claire et accessible aux clients de Datavenir.

- 2 - Renforcer les liens interpersonnels par la concertation entre collègues, clients, fournisseurs et partenaires de l'entreprise.

- Afin d'améliorer le dialogue au sein de l'entreprise, M. Jean-François Deperraz a choisi d'anticiper la création d'un Conseil Social Economique alors que le nombre de salarié rendant obligatoire cet organe n'était pas atteint. Les élections organisées fin mai et début juin ont permis l'élection d'une représentante ainsi que d'une suppléante le 1^{er} juin.
- Animation de réunions d'équipe hebdomadaires par site auxquelles sont conviées les salariés en télétravail.
- Réunion de l'ensemble des salariés sur 1 heure pour un partage rapide des problématiques que chacun veut porter à la connaissance de ses collègues.
- Une attention particulière est portée sur la qualité de dialogue avec le client. Les informations du client et l'historique de la relation commerciale sont mis à jour et accessibles par chacun des commerciaux sur le CRM. Les commerciaux ont leur propre domaine d'expertise pour apporter aux clients la meilleure qualité de service. L'accent est mis sur l'écoute et la personnalisation de l'offre.
- La recherche permanente d'un dialogue de qualité avec les fournisseurs, revendeurs et éditeurs, basé sur la confiance, en ayant comme exigence de servir au mieux le client.

- 3 - Protéger la biodiversité et tous les écosystèmes en interaction avec son activité en optimisant les flux physiques et numériques qu'elle génère.

- Sensibilisation des salariés aux enjeux environnementaux et à l'adaptation des comportements qui doit en découler.
- Généralisation de la livraison des logiciels par voie électronique. Optimisation des systèmes de stockage des données dans les datacenters.
- Limitation des envois papiers et des impressions : la communication des documents commerciaux est réalisée essentiellement par voie électronique (courriers, devis, commandes, bons de livraison, factures). Le stockage des documents se fait sous forme dématérialisée.
- Tri sélectif, recyclage des papiers, cartons, consommables informatiques, déchets ultimes réduits.
- Limitation des déplacements des collaborateurs : Datavenir a choisi d'installer ses bureaux au plus près des lieux de résidence de ses collaborateurs afin de favoriser la mobilité douce. Datavenir met à disposition de ses collaborateurs des outils de travail à distance.
- Les déplacements professionnels sont effectués en transports collectifs (train, bus, métro), et les moins polluants dès que cela est possible. Datavenir participe chaque année au Challenge Mobilité Auvergne-Rhône-Alpes.
- Choix des équipements informatiques en fonction de leur empreinte carbone réduite. Achats de matériels reconditionnés quand cela est possible.
- La réparation des matériels et leur maintenance prolongée est privilégiée.

5/ Conclusion :

Le premier rapport de mission est rédigé peu de temps après la création du Comité.

Le souhait est d'ouvrir le Comité de Mission à d'autres intervenants avant fin 2023.

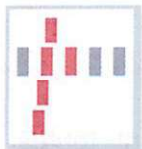
D'ici là, des documents, site internet pertinents et modules de formation seront collectés pour être mis à disposition des nouveaux membres du Comité et leur permettre de se familiariser avec l'entreprise à mission.

Une première réunion du comité de mission sera organisée début 2024 pour rappeler la mission de Datavenir au travers de la raison d'être et définir les premières actions.

A Fillinges, le 26/09/2023



Marie Fuseau, Référente du Comité de Mission



Rapport du Comité de Mission Exercice 2023-2024

Rédacteur : Mme Marie Fuseau, responsable du Comité de Mission.

1/ Présentation générale de l'entreprise :

Datavenir SARL est spécialisée dans le conseil et la vente de logiciels multi-éditeurs en France et dans les pays francophones auprès des administrations, les acteurs de l'éducation, les sociétés privées et les particuliers. La société existe depuis 1996.

La qualité d'entreprise à mission est inscrite dans les statuts depuis le 18 avril 2023 et a fait l'objet d'une publication au RCS en date du 02/05/2023.

Durant l'exercice, la direction a élaboré le modèle de mission de l'entreprise.

Ce modèle permet de concrétiser la raison d'être de l'entreprise en dégagant des objectifs, des actions et des indicateurs qui permettent d'évaluer les changements induits par la mission au sein de l'entreprise.

Le modèle de mission est un outil qui permet au Comité de Mission de mesurer l'implication de l'ensemble de l'entreprise dans la mission, les moyens mis en œuvre au service des objectifs de la mission, les changements impulsés par la mission, comme les freins éventuels.

La direction informe le comité de mission que l'organisme tiers indépendant chargé de mener l'audit de l'entreprise au regard de sa mission sera choisi d'ici début 2025. Le choix portera de préférence sur un OTI spécialisé dans les audits de sociétés à mission. Il sera être lui-même entreprise à mission.

Cet audit devra intervenir d'ici fin 2025.

La direction réfléchit également à intégrer un ou des intervenants extérieurs à l'entreprise au sein du comité de mission. Celui-ci est favorable à intégrer en son sein un membre qui apporterait un regard nouveau et contribuerait à enrichir les échanges.

2/ Rappel de la raison d'être :

- 1 - Favoriser le dialogue humain en vérifiant, partageant et constamment améliorant toutes informations traitées au sein de ses services.
- 2 - Renforcer les liens interpersonnels par la concertation entre collègues, clients, fournisseurs et partenaires de l'entreprise.
- 3 - Protéger la biodiversité et tous les écosystèmes en interaction avec son activité en optimisant les flux physiques et numériques qu'elle génère.

3/ Composition et rôle du Comité de mission :

Le Comité est composé d'une référente, Marie Fuseau depuis juillet 2023, et des personnes suivantes :

- Madame Laurence Vincent, Responsable Qualité, salariée du bureau de Fillinges
- Madame Natacha Durand, Commerciale, salariée du bureau de Annecy
- Monsieur Cédric Jourdain, Commercial, salarié travaillant à distance
- Monsieur Jean-Christophe Deperraz, Directeur Commercial et salarié du bureau d'Annecy.

Le Comité de mission s'est réuni en février 2024.

La réunion a porté sur l'explication du rôle du Comité de mission, organe de contrôle interne chargé d'évaluer les actions mis en œuvre dans l'entreprise au regard de la mission.

L'objectif est d'organiser une réunion une fois par trimestre.

Relation Comité de mission / Direction :

La responsable du Comité a pu donner son avis sur le modèle de mission élaboré par la direction et le faire évoluer. Le modèle de mission a permis de faire un état des lieux en listant les actions déjà réalisées.

Ses apports et commentaires ont été pris en compte par la direction pour la formulation des objectifs opérationnels, des actions déjà mises en œuvre et à mettre en œuvre et la recherche d'indicateurs permettant de vérifier l'application des actions.

4/ Présentation du modèle de mission :

Le modèle de mission reprend les 3 objectifs statutaires qui sont définis dans la raison d'être de l'entreprise.

Pour chacun des objectifs statutaires sont posés plusieurs objectifs opérationnels qui doivent ancrer la réalisation de la mission dans l'activité de l'entreprise grâce à des actions évaluées par des indicateurs qualitatifs ou quantitatifs.

Le modèle de mission est amené à évoluer constamment en fonction des progrès réalisés par l'entreprise et des freins rencontrés, des priorités d'action, des actions suggérées par les parties prenantes.

Les preuves/indicateurs doivent régulièrement être questionnés sur leur efficacité.

Le modèle de mission est annexé au présent rapport.

5/ Appréciation de la pertinence de la mission en lien avec l'activité de l'entreprise :

Datavenir est dans un secteur d'activité soumis à des changements technologiques rapides, accrus par l'arrivée de l'intelligence artificielle. De plus, les logiques commerciales dictées par les grands éditeurs, tels que Microsoft et Adobe, obligent constamment à adapter les processus internes et sont particulièrement exigeantes pour les personnes, salariés, clients ou fournisseurs.

Dans ce contexte le Comité considère que les 3 axes choisis par la direction sont pertinents au regard de l'activité de l'entreprise et de l'environnement dans lequel elle évolue :

- L'information : au regard des évolutions technologiques rapides du secteur des licences logicielles, l'entreprise a la responsabilité de donner à ses clients et partenaires une information juste, vérifiée régulièrement, en toute indépendance au travers, notamment, du contenu des articles qu'elle publie sur son site internet.

La qualité de l'information donnée permet de renforcer les liens interpersonnels.

- Renforcement des liens interpersonnels : l'entreprise affiche la volonté de se positionner en tiers de confiance entre les éditeurs de logiciels, les fournisseurs et le client. C'est un véritable marqueur de l'entreprise depuis qu'elle s'est tournée vers le secteur du logiciel.
Le CRM permet aux salariés d'accéder rapidement aux informations du client ou du fournisseur par centre d'expertise. Le site internet sert de porte d'entrée pour bénéficier d'un conseil personnalisé.

Vis-à-vis des salariés : l'entreprise a grossi rapidement. Les salariés travaillent sur des lieux différents : sur deux sites, Annecy et Fillinges et à distance éloignée pour 3 salariés.

Il s'agit d'adapter le management et de préserver les liens entre les salariés et les liens des salariés avec la direction.

La volonté de mettre en place un CSE juste avant l'atteinte du seuil des 11 salariés est un exemple.

- Protection de la biodiversité et des écosystèmes en interaction avec son activité :
La croissance des effectifs (l'effectif a triplé en 6 ans) et de l'activité (chiffre d'affaires multiplié par 2.5 fois en 8 ans) responsabilise l'entreprise vis-à-vis des questions environnementales : au regard des déplacements des salariés domicile travail ou lors de salons professionnels, des achats de matériels informatiques et de consommables, des choix technologiques pour limiter la pollution numérique, des gestes du quotidien dans le contexte du travail (tri des déchets, économie d'énergie...).

6/ Evaluation du modèle de mission :

Les objectifs opérationnels choisis sont pertinents au regard des objectifs statutaires, bien que très ambitieux.

Les actions déjà menées ont besoin d'être mesurées par des indicateurs pour réaliser un état des lieux.

Le modèle de mission ouvre des champs d'action extrêmement large :

Le Comité s'interroge sur le temps qui pourra être consacré à la mise en place de toutes les actions choisies et des indicateurs associés eu égard à la croissance de l'activité et à la charge administrative toujours plus lourde.

Les actions et indicateurs posés dans le modèle de mission demandent des ressources supplémentaires en développement-informatique. L'embauche d'un jeune développeur en alternance devrait permettre des avancées en termes d'automatisation (lancement du shop DATMAZ, automatisation de la comptabilité, de saisies de documents sur le CRM, envois de commande d'approvisionnement, données RH...).

Les automatisations mises en place devront s'attacher à servir les trois objectifs statutaires de la mission :

1/ Fiabiliser l'information. Mise en place d'indicateurs (traçabilité de l'information, taux de satisfaction clients, mesure du référencement naturel...), permettre aux salariés de gagner du temps au bénéfice d'un travail informationnel plus régulier et qualitatif.

2/ Renforcer les liens interpersonnels : accès facilité aux informations délivrées par le CRM, permettre à chacun de contribuer à l'amélioration du CRM, le langage commun de l'entreprise. Améliorer les conditions de travail en allégeant les process et les opérations répétitives. Retrouver plus de sérénité pour développer les atouts tels que la capacité d'écoute, le sens du service, le sens du collectif, de transmission de savoir dans l'entreprise et aux partenaires extérieurs...

3/ Développement de technologies moins gourmandes en énergie.

Le Comité propose de resserrer les ambitions en termes d'objectifs opérationnels (liés au premier objectif statutaire principalement) afin d'être en mesure de consacrer le temps et les moyens financiers pour mener à bien la mission.

Le Comité demande à ce que les salariés aient rapidement accès au modèle de mission afin qu'ils puissent s'engager spécifiquement dans des actions qui les intéressent et surtout qu'ils aient conscience que chacune de leurs actions quotidiennes peuvent servir un ou plusieurs objectifs de la mission.

7/ Conclusion :

Selon le comité de mission, les objectifs de mission choisis sont en cohérence avec ce que vit l'entreprise.

L'entreprise est déjà bien engagée dans sa mission.

Les salariés font de plus en plus référence à la mission notamment en ce qui concerne le deuxième objectif opérationnel.

Ils sont impliqués dans les 3 objectifs statutaires à des degrés divers. Il est souhaitable qu'ils soient plus souvent invités à être acteurs de la mission et forces de proposition.

L'année écoulée a été marquée par une activité très soutenue. Les équipes ont été très sollicitées.

Le facteur temps est à prendre en compte pour bâtir un modèle accessible en termes d'ambition et permettre à tous de rester dans une dynamique d'action et de progrès en lien avec la mission.

A Fillinges, le 30/09/2024



Marie Fuseau, responsable du Comité de Mission

COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL